

Option 1 Coût du rachat d'un trimestre

Mise à jour : 22/11/2011

▪ Coût d'un trimestre racheté selon l'option 1 :

Le coût du rachat d'un trimestre varie en fonction de l'âge auquel est présentée votre demande de rachat. Il est exprimé **en pourcentage du traitement indiciaire brut annuel détenu à la date de la demande** (hors primes, indemnités, nouvelle bonification indiciaire, ...). Les modalités de calcul du coût du rachat d'un trimestre sont prévues par décret.

Les trimestres rachetés en option 1 sont pris en compte en constitution et en liquidation mais pas dans la durée d'assurance.

Le tableau ci-dessous indique le coût du rachat d'un trimestre en option 1 en fonction de l'âge.

Age à la date de la demande	Coût du rachat d'un trimestre	Age à la date de la demande	Coût du rachat d'un trimestre	Age à la date de la demande	Coût du rachat d'un trimestre	Age à la date de la demande	Coût du rachat d'un trimestre
20 ans ou moins	3.1%	30	4.7%	40	6.6%	50	8.5%
21	3.2%	31	4.9%	41	6.8%	51	8.6%
22	3.4%	32	5.1%	42	7.0%	52	8.8%
23	3.5%	33	5.3%	43	7.2%	53	8.9%
24	3.7%	34	5.5%	44	7.4%	54	9.1%
25	3.8%	35	5.7%	45	7.6%	55	9.3%
26	4.0%	36	5.8%	46	7.7%	56	9.4%
27	4.2%	37	6.0%	47	7.9%	57	9.6%
28	4.4%	38	6.2%	48	8.1%	58	9.7%
29	4.5%	39	6.4%	49	8.3%	59	9.8%

**Des précisions ? Rapprochez-vous de votre employeur.
Il demeure votre interlocuteur privilégié.**